



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le seize juillet, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix juillet 2015, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Jean-Michel CALVI, Claude GOY, Christiane FONT, Lionel MILETIC, Franck GUILLON, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Geneviève FAYOLLE, Marie-Andrée COUTURIER, Christine DENIS, Anne DITCHFIELD, Jérôme GUBIEN, Anne Sophie BOUTEILLE (arrivée à 20h30)

Absents : Karine Font, David Brosse, Guy Ragey

Excusés : Karine Font, David Brosse, Guy Ragey

Pouvoirs : Karine Font à Fabrice Bouchut

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 18 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

⇒ ***N° 2015-35 : Indemnité d'éviction – Centre Bourg de Larajasse***

Monsieur Franck ESSERTEL ne prend pas part au débat et au vote pour cette délibération.

Monsieur le Maire expose que la parcelle C 1114 d'une superficie de 19 992 m² est exploitée par un fermier, M. Christian CHILLET à Larajasse. C'est une partie de cette parcelle dont s'est portée acquéreur la commune de Larajasse afin d'aménager un cheminement piéton pour rejoindre le Groupe Scolaire au Pôle d'Animation.

Il convient donc pour la commune de Larajasse de verser une indemnité d'éviction au fermier exploitant.

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité d'éviction d'un montant de 500 € à Monsieur Christian CHILLET.

Adopté à l'unanimité.

⇒ ***N° 2015-36 : Restauration scolaire – Approbation attribution marché***

Monsieur le Maire rappelle que dès la prochaine rentrée scolaire, 2015-2016, les enfants de l'école publique et de l'école privée seront accueillis au sein de la même cantine.

La commune a lancé un marché public à procédure adaptée pour la fourniture des repas de la cantine scolaire. Trois entreprises locales ont été consultées : Le Nézel Restaurant, Michaël Monteiller et Boucherie Traiteur Piot. Seule la Boucherie Traiteur Piot a répondu à cette consultation.

Monsieur le Maire expose alors cette offre. Cette entreprise propose des repas à 4 € HT, soit 4,22€ TTC comprenant : une entrée, un plat chaud, un fromage, un dessert ou un fruit, et du pain. Le prix est ainsi identique à celui pratiqué durant l'année scolaire 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2015-37 : Création d'un service public « cantine et garderie »**

Monsieur le Maire rappelle que dès la rentrée 2015-2016, les enfants de l'école privée et les enfants de l'école publique déjeuneront dans la même cantine, et seront surveillés au sein de la même garderie.

En effet, la proximité du Groupe Scolaire et de l'école privée permet de mutualiser ces services.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à créer un nouveau service public de cantine et de garderie et de pouvoir le gérer en direct.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2015-38 : Reprise du personnel de l'OGEC et des Amis de l'Ecole de Lamure pour service « Cantine et garderie »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a créé un nouveau service public de cantine et de garderie qui accueillera désormais les enfants de l'école privée et les enfants de l'école publique. Auparavant, la cantine et la garderie étaient gérés indépendamment par les deux écoles. Afin de mettre en place ce service, et pour pouvoir en assurer une bonne gestion, il convient de reprendre le personnel de l'OGEC et des Amis de l'Ecole de Lamure auparavant chargé de ces missions.

Les contrats seront repris dans les mêmes conditions. Cependant, et avec l'accord des personnes concernées, les temps de travail seront augmentés pour faire face à cet accroissement d'activités. Le personnel ainsi repris est composé des personnes suivantes : Mme Joelle Bayard, Mme Valérie Ribes, Mme Odile Ferret et Mme Sylvie Dumas. En période scolaire, le temps de travail par personne est le suivant :

- Mme Ferret et Mme Dumas : 4,83 heures hebdomadaires
- Mme Bayard : 20 heures hebdomadaires
- Mme Ribes : 18 heures hebdomadaires

Ces temps de travail seront annualisés.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal quant à cette reprise de personnel, et dit que l'avis du CTP auprès du CDG 69 a été sollicité.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N° 2015-39 : Modification du temps de travail – Mme Christine Fayolle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un service public « Cantine et garderie ». Afin de gérer ce service, la Commune doit augmenter le temps de travail de certains agents et doit embaucher de nouvelles personnes.

Monsieur le Maire expose la possibilité pour Mme Christine FAYOLLE, adjoint technique de 2^{ème} classe, d'effectuer 7 heures hebdomadaires, en période scolaire, pour le compte de la commune pour la surveillance de la garderie principalement, ainsi que pour effectuer des heures de ménage.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal quant à cette modification de temps de travail, et dit que l'avis du CTP auprès du CDG 69 a été sollicité.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N° 2015-40 : Modification du temps de travail – Mme Chantal Thizy**

Suite à la création d'un service « cantine et garderie », Monsieur le Maire expose la possibilité pour Mme Chantal Thizy, adjoint technique de 2^{ème} classe, d'effectuer 21 heures hebdomadaires, en période scolaire, pour le compte de la commune pour la surveillance de la cantine, de la garderie, ainsi que pour effectuer des heures de ménage.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal quant à cette modification de temps de travail, et dit que l'avis du CTP auprès du CDG 69 a été sollicité.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N° 2015-41 : Avenant n°3 au marché du Groupe Scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chantier du Groupe Scolaire de Larajasse est en phase de finitions. Lors de la réalisation du chantier, il s'est avéré que certains travaux n'avaient pas été préalablement prévus dans le cahier des charges originel. Ainsi, divers devis ont été validés en cours de chantier pour la réalisation de ces travaux. Il convient désormais de prendre un troisième avenant au marché de l'école afin de régulariser les plus et moins values.

Monsieur le Maire présente ce troisième avenant d'après le tableau ci-dessous, et explique les travaux réalisés en plus ou en moins :

Entreprise	Plus Value (HT)	Moins Value (HT)
Solosec		- 2 849,37 €
Aubonnet	+4 584,71 €	
Mury	+1 808,43 €	
Ecol	+5 105,80 €	

D'après ce tableau, ce troisième avenant représente ainsi une plus-value totale de 8 649,57 € HT.

Adopté comme suit :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 4

⇒ **N° 2015-42 : Soutien à l'association de gestion du Centre Médical de l'Argentière**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le SIMOLY dans le cadre de sa compétence en matière de « réalisation des équipements et des services d'intérêt commun au Monts du Lyonnais en matière sociale et médico-sociale » est propriétaire de biens immobiliers situés sur la commune d'Aveize.

Ces bâtiments sont occupés par le Centre médical de l'Argentière qui est un établissement sanitaire et médico-social privé initialement géré par une association loi 1901 intitulée Association de gestion du centre médical de l'Argentière. Dans le cadre d'une évolution des conditions de gestion du Centre, l'association a transféré la gestion dudit centre à la fondation caisses d'épargne pour la solidarité (FCEs) par un transfert partiel d'actif portant sur l'équipement du centre médical. Ce transfert de gestion s'inscrit dans le cadre du plan de développement du Centre médical de l'Argentière et doit permettre une réhabilitation des locaux.

Monsieur le Maire fait part du constat que ce projet n'avance pas malgré l'investissement du SIMOLY et de la commune de Larajasse pour mener à bien sa réalisation. Il propose que la commune de Larajasse s'associe à la

demande de l'AG du CMA pour faire aboutir cette réhabilitation conformément au projet stratégique et aux engagements pris auprès de l'AGCMA et de l'ARS.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal soutient l'AG CMA dans toutes ses demandes et exige de la FCEs de présenter un nouveau projet.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N° 2015-43 : Achat Licence IV**

Madame Karine Font ne pouvant participer au débat et au vote pour cette délibération, le pouvoir donné à M. Le Maire ne peut être pris en compte.

Monsieur le Maire explique que, suite à la vente du Restaurant des 3 Clochers, il serait intéressant pour la Commune d'acquérir la Licence IV de la SARL OLIFON. En effet, par la suite, cette licence pourrait être mise à disposition ou vendue à un autre commerce du village.

Monsieur le Maire propose de racheter la Licence IV au prix de 2 500€ et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer en la matière.

Adopté comme suit :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 7

⇒ **N° 2015-44 : Attribution subvention – Twirling Club**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 90 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur Régis GUINAND présente la demande de subvention de l'association du Twirling Club.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500€ à l'association du Twirling Club.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2015-45 : Attribution subvention – Association de la salle des Murataires**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 90 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur Régis GUINAND présente la demande de subvention de l'association de la salle des Murataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 250€ à l'association de la salle des Murataires.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Régis Guinand ne prend pas part au débat et au vote pour cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de recourir à une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg de Larajasse. Huit offres sont parvenues en Mairie. L'analyse des offres a permis l'émergence de trois candidats avec qui des entretiens ont été organisés afin que ces candidats puissent présenter leurs offres.

A l'issue de l'ensemble de la procédure, la commission d'appel d'offres a désigné l'atelier URBAN STUDIO comme équipe de maîtrise d'œuvre pour effectuer cette mission.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au conseil municipal de signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec l'atelier URBAN STUDIO, mandataire, pour la mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement du centre bourg de Larajasse. Cette mission s'effectuera pour un montant total de 29 926,30 € HT.

Adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses**

Commission Jeunesse, Sports et Relations aux associations

- Etablissement du planning de la salle des sports pour l'année 2015/2016
- Soirée du 13 Juillet : l'association du foot arrête l'organisation de cette soirée l'année prochaine. Avis à d'autres associations intéressées...
- Salles du Soleil Couchant : pour rappel, les salles sont gratuites pour toutes les réunions et assemblées organisées par les associations de la commune

Commission culture

- *Août 1914. Quelques jours avant l'ordre de mobilisation générale. Vie quotidienne à l'Aubépin (forge et ferrage d'un cheval, atelier du cordonnier, lavoir, hôtel des Monts du Lyonnais, vie autour de la fontaine...). Mobilisation, départ des soldats. Décision de faire la statue de Jeanne d'Arc. Inauguration. Puis en 1918...*
- Pour recréer toute cette vie autour de la place entre 1914 et 1916, puis 1918, nous avons besoin de personnes de tous âges pour jouer ou simplement faire de la figuration pour le dimanche 20 septembre 2015 après-midi.
- Nous finirons cet après-midi « patrimoine » par des chants de cette époque et sur la guerre. Nous faisons donc aussi un appel à tous ceux qui voudraient chanter en groupe ces chants.
- Si cela vous tente, n'hésitez surtout pas à venir le lundi 20 juillet 2015, à l'ancienne école de l'Aubépin, à 20 H 30 : présentation, distribution des rôles, calendrier des répétitions...

Commission Information

- Cette année coup de neuf sur le bulletin municipal
- Suggestion page de couverture : photos de la nouvelle école et dessins et textes des enfants de l'école publique lors sur cette nouvelle rentrée.
- Chocolatier et Paris Match : possibilité de faire paraître un article dans Paris Match de fin août. Le chocolatier aura un ¼ de page. Souhait d'une présentation de la commune, de son histoire, de ses commerces, de son tourisme,....

Commission Ecole

- ATSEM : choix de la remplaçante d'Amélie Guyot
- Temps d'activités périscolaires : pour la 1ere période 4 groupes PS –MS, GS-CP, CE1-CE2, CM1-CM2.
Activités :
 - Art Floral
 - Activités sportives
 - Travail manuel - jeux – arts plastiques
 - Gestes de 1^{er} secours

- Yoga
- Tissage
- Inscriptions du 11 juillet pour cantine garderie et temps d'activités périscolaires : une quarantaine de familles reçues. Prochaines inscriptions le 22 août 2015.

Commission Finances

- Au 30 juin 2015 : 47% des dépenses de fonctionnement budgétées ont été réalisées. Concernant les recettes de fonctionnement : 50% des recettes ont été perçues. Du point de vue des investissements : 63% des dépenses d'investissement budgétées ont été réalisées. Nous avons perçu 70% des recettes d'investissement.
- Liquidation de SELECT DECOR (entreprise chargée des sols souples au chantier du Groupe Scolaire) : le dossier avance et est en cours de négociation avec le liquidateur

Informations diverses

- Parc de la Villa Mary : de très nombreux excréments de chiens sont retrouvés dans le parc, ce qui est réellement dommageable. **Nous appelons au bon sens de chacun pour conserver des espaces publics propres.** Des sacs seront mis à disposition à l'accueil de la mairie pour les propriétaires de ces animaux en centre bourg afin qu'ils puissent ramasser, comme tout bon citoyen le ferait, les excréments de leurs animaux de compagnie. Si cet appel n'est pas entendu, l'équipe municipale sera dans l'obligation de prendre des mesures plus radicales.
- Visite guidée d'un jardin à Montbret le 6 août 2015, à 14h30 (départ place de l'église de Larajasse)
- Restrictions d'eau : la commune de Larajasse est concernée par un arrêté préfectoral à propos des restrictions d'eau. En voici les principales mesures :
 - Pour les usages d'agrément et domestiques :
 - interdiction d'arroser entre 8h et 20h les jardins (sauf les jardins potagers domestiques ou « ouvriers »), les espaces verts publics et privés, les espaces sportifs de toute nature (stades, terrains degolf...) ou de remplir des réserves destinées à l'arrosage.
 - interdiction 24h/24 de laver les voitures hors stations professionnelles sauf obligation professionnelle
 - interdiction 24h/24 de remplir les piscines à usage familial, à l'exception de la première mise en eau depuis le 1er janvier 2015
 - interdiction 24h/24 d'arroser les façades de bâtiment et les voies privées
 - interdiction 24h/24 de laver les voiries sauf impératif sanitaire ou de sécurité et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.
 - Pour les usages agricoles, les prélèvements autorisés doivent être réduits de 25 % tout en laissant un débit « réservé » pour le cours d'eau

Afin de connaître toutes les mesures de restriction d'eau prévues par l'arrêté préfectoral, n'hésitez pas à consulter ce document sur le site internet de la Commune (www.larajasse.fr), ou en Mairie.

Fin de la séance à 23h30

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 17 Septembre 2015, à 20h, en Mairie